

Conseil du 20^e arrondissement du 2 novembre
Sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel

Vœu relatif à la réalisation d'un diagnostic social de territoire du 20^e arrondissement

Considérant le volet social de la charte des arrondissements, adopté par le Conseil de Paris en février 2013, et dont un des axes est la conduite "d'une démarche de diagnostic social local",

Considérant que le dernier document de diagnostic social territorial disponible sur l'intranet de la Ville de Paris concernant le 20^e arrondissement date de 2016,

Considérant que la nouvelle mandature devrait être l'occasion de lancer un diagnostic social de l'arrondissement pour mieux en appréhender toutes les problématiques et élaborer des actions qui y répondent,

Considérant que notre arrondissement populaire, comme nombre d'autres quartiers et communes de notre pays, connaît actuellement une crise sociale de très grande ampleur, qu'il a été particulièrement touché par la crise sanitaire, qu'il est également très fortement touché par le chômage qui a fortement augmenté à Paris,

Considérant que le nombre de pauvres et la précarité augmentent partout dans notre pays, que nombre d'associations de solidarité alertent sur la gravité de la situation,

Considérant que le dernier diagnostic social du 20^e indiquait la présence dans nombre de quartiers de notre arrondissement d'"indicateurs de précarité préoccupants", que toutes les études menées jusqu'ici montrent que la précarité est un facteur aggravant de fragilité face à la crise sanitaire et sociale,

Considérant qu'il est nécessaire, dans la période que nous vivons de connaître de la manière la plus fine et précise possible l'ensemble des problématiques présentes sur notre arrondissement et la situation de sa population, afin d'apporter les réponses politiques appropriées,

Considérant que les services de la DASES, les établissements publics remplissant des missions sociales et sanitaires, ont une connaissance approfondie des réalités de terrain connues par la population de notre arrondissement, et qu'un diagnostic regroupant leurs observations et leurs propositions est donc plus qu'utile,

Considérant d'autre part que la réalisation par le CCAS d'une analyse des besoins sociaux (ABS) dans chaque commune est légalement obligatoire au début de chaque mandature,

Sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel, le conseil du 20^e arrondissement émet le vœu :

- **que le Maire du 20^e demande au coordinateur social de territoire et aux services de la DASES de réaliser au plus vite, d'ici le début de l'année 2021, un diagnostic social de territoire, intégrant notamment un diagnostic des conséquences de la crise sanitaire pour**

la population du 20^e, et que ce diagnostic soit transmis à l'ensemble des élu.es du 20^e et rendu public,

- **que l'analyse des besoins sociaux réalisée en début de mandature soit communiquée aux élu.es dès qu'elle sera réalisée.**